



Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 12 décembre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h11 et levée à 19h52

Etaiant présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorroul suppléante de STHAL Rémy ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude

C.C.V.M :

Etaiant excusés :

C.A.G.B : CANAL Jacques ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; RUTKOWSKI Serge ; M STHAL Rémy

C.C.L.L :

C.C.V.M : MORALES Roland

Secrétaire de séance : MAURICE Yves

Procuration de vote :

Mandants : PROST Jean-Paul ; VIGNOT Anne

Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie

Objet : Opérations comptables et patrimoniales de restitution des déchetteries de Roulans et Bouclans

OPERATIONS COMPTABLES ET PATRIMONIALES DE RESTITUTION DES DECHETTERIES DE BOUCLANS ET DE ROULANS

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

La dissolution de la Communauté de communes de Vaïtes-Aigremont et l'adhésion de ses communes à la Communauté de Communes Doubs Baumois et la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel, hors périmètre du SYBERT a entraîné une évolution du périmètre du SYBERT au 1^{er} janvier 2017 et la restitution des deux déchetteries de Roulans et Bouclans aux communes.

Par délibération du 13 décembre 2016, le Comité Syndical du SYBERT a autorisé Madame la Présidente à signer les procès-verbaux contradictoires de restitution de ces déchetteries. Les déchetteries de Bouclans et Roulans ont été restituées aux communes, le 1^{er} janvier 2017, à titre gratuit, puisque construites sur un terrain mis à disposition par les communes (articles L1321-1 0 3 du CGCT).

Les modalités de sortie patrimoniales et comptables de ces deux équipements sont diverses selon la date, l'objet et la nature des acquisitions, constructions, installations des sites et de leurs adjonctions.

A l'invite des services du Comptable Public du SYBERT, il s'agit, par le présent rapport, de formaliser et préciser les biens restitués ou apportés à titre gratuit aux communes.

DECHETTERIE DE ROULANS

Le terrain a été mis à disposition du SYBERT par la commune en 2001. Le SYBERT y a construit la déchetterie jusqu'en 2004-2005 puis l'a mise aux normes en 2014. Des adjonctions de type signalétique, conteneurs divers, potelets, travaux de maintenance, ... ont été réalisées jusqu'à fin 2016.

De fait, le SYBERT doit restituer ce qui a été mis à disposition **par une opération non budgétaire de restitution** (certificat administratif du SYBERT et enregistrement dans le suivi de l'inventaire et opérations chez le Comptable) à leur valeur nette comptable à fin 2016:

- le terrain (compte 21741) pour 54,93 €
- des compléments non détachables (comptes 21735 et 21745) pour 6 639,09 €

Les autres biens construits, installés et achetés par le SYBERT entre 2003 et 2016 sont apportés en cessions à titre gratuit (car pas le résultat d'une mise à disposition à restituer) **par une opération non budgétaire de cession à titre gratuit**. Il s'agit, en valeur nette comptable à fin 2016 :

- les constructions et adjonctions ultérieures Les travaux de construction du site en 2003 et 2004 pour 170 899,99 € (compte 2141),
- les travaux de mise aux normes selon la nouvelle réglementation ICPE en 2013 et 2014 pour 11 802,90 € (compte 2141),
- de la signalétique pour 4 596,25 € (comptes 2141 et 2152),
- des travaux divers pour 14 454,01 € – remplacement de porte du gardien (compte 2135), installation d'une rampe de chargement des caissons (compte 2135), câblage supplémentaire pour la pose d'une box (compte 21533), terrassement et pose de

- bordures, cornières de protection (compte 2145), installations de potelets (compte 2145), climatisation des locaux et installation de tôles de protection (compte 2145)
- des biens mobiliers pour 23 842,38 € - projecteurs, matériels de contrôle d'accès, de modules pour DDS (compte 2188), de vestiaires (compte 2184) de pockets (compte 2183)
- des études, concernant la mise en œuvre de l'évolution de la nouvelle réglementation ICPE en 2015-2016 (compte 2031, à passer en 2314, via la DM n°2 de 2017 et intégrer en 2145) pour 4 115,41 €.

La valeur nette comptable au 31 décembre 2016 de la déchetterie de Roulans restituée à titre gratuit, y compris les constructions et adjonctions réalisées par le SYBERT sur le terrain mis à disposition est de 236 404,96 €.

DECHETTERIE DE BOUCLANS

Le terrain a été mis à disposition du SYBERT par la commune en 2001. Le SYBERT y a construit la déchetterie jusqu'en 2001 puis l'a mise aux normes en 2014. Des adjonctions ont été réalisées jusqu'à fin 2016.

De fait, le SYBERT doit restituer ce qui a été mis à disposition **par une opération non budgétaire de restitution** (certificat administratif du SYBERT et enregistrement dans le suivi de l'inventaire et opérations chez le Comptable) à leur valeur nette comptable à fin 2016:

- le terrain (compte 21741) pour 54,93 €
- des compléments non détachables (comptes 21735, 21741 et 21745) pour 52 933,09€

Les autres biens construits, installés et achetés par le SYBERT entre 2000 et 2016 sont apportés en cessions à titre gratuit (car pas le résultat d'une mise à disposition à restituer) **par une opération non budgétaire de cession à titre gratuit**. Il s'agit, en valeur nette comptable à fin 2016 :

- Les constructions et adjonctions ultérieures Les travaux de construction du site en 2003 et 2004 pour 141 238,53 € (compte 2141),
- Les travaux de mise aux normes selon la nouvelle réglementation ICPE en 2013 et 2014 pour 59 694,77 € (compte 2141),
- de la signalétique pour 4 764,25 € (comptes 2141 et 2152),
- des travaux divers pour 14 279,42 € – création d'une plateforme de déchets verts (compte 2145), redressement de bavettes (compte 2135), câblage supplémentaire pour la pose d'une box (compte 21533), mise en place de cornières de protection et de rampes pour les modules pour DDS (compte 2145), installations de potelets (compte 2145), climatisation des locaux et installation de tôles de protection (compte 2145)
- des biens mobiliers pour 7 742,49 € - projecteurs, de modules pour DDS (compte 2188), de vestiaires (compte 2184), caisses, bacs et box (compte 2158)
- des études, concernant la mise en œuvre de l'évolution de la nouvelle réglementation ICPE en 2015-2016 (compte 2031, à passer en 2314, via la DM n°2 de 2017 et intégrer en 2145) pour 4 115,41 €.

La valeur nette comptable au 13 décembre 2016 de la déchetterie de Bouclans restituée à titre gratuit, y compris les constructions et adjonctions réalisées par le SYBERT sur le terrain mis à disposition est de 284 822,89 €.

Par application de la loi Notré et notamment, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la révision du périmètre du SYBERT, en complément de la signature des procès-verbaux contradictoires de retour des biens et équipements signés avec les communes, respectivement le 18 avril 2017 pour Roulans et le 8 avril 2017 pour Bouclans, le Comité Syndical se prononce favorablement, à l'unanimité, sur les

éléments de précisions décrits ci-dessus, permettant la restitution des biens mis à disposition, d'une part, et l'apport à titre gratuit des adjonctions indissociables à ces restitutions, d'autre part, par voie d'opérations non budgétaires par le Comptable.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 DEC. 2017



Contrôle de légalité